

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 1^{er} août 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers(ères) : Jeannine Bastille, Léo-Paul Thibault, Dario Gagnon, Jean Vézina et Gilles Martin, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Absent : Rémi Beaulieu

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h01.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La directrice générale, M^{me} Nancy Fortin, fait la lecture de l'ordre du jour.

Ajout au point varia : Présence assidue aux séances de conseil mensuelle.

17-08-01 **IL EST PROPOSÉ** par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout au point varia.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

17-08-02 **IL EST PROPOSÉ** par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Suivis au procès-verbal

Point 12 : Une demande officielle a été envoyée au Ministère des Transports pour la vitesse sur le chemin du Haut-de-la-Rivière, mais nous n'avons pas reçu de réponse jusqu'à maintenant.

Point 13 : Une communication a été envoyée aux citoyens pour le programme de remboursement des frais scolaires.

5. Période de questions

Aucune question.

6. La grande séduction à l'ère du marketing territorial

ATTENDU QUE Fondation rues principales offre un colloque sur l'ère du marketing territorial ;

ATTENDU QU'actuellement le Comité de développement fait un travail de réflexion sur l'attractivité de notre communauté ;

ATTENDU QUE les thèmes abordés sont cohérents avec la réflexion en cours ;

17-08-03

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de 410,00 \$ taxes incluses pour l'inscription d'un membre du comité de développement ainsi que celle de l'agente de développement.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement pour les frais de déplacement inhérent à cette activité.

ADOPTÉ

7. Demande de déclaration d'exercice de droit à la CPTAQ pour un tronçon du chemin de la Petite-Anse

ATTENDU QUE la Municipalité avait un terrain avant la mise en application de la loi ;

ATTENDU QUE les lots 4 321 020 et 4321 021 étaient d'utilité publique avant la date d'entrée en vigueur du décret affectant ces derniers (art. 104) ;

ATTENDU QUE ces numéros de lots constituent un tronçon du chemin de la Petite-Anse ;

ATTENDU QUE ce tronçon détient un potentiel indiscutable sur les plans du paysage et de l'observation des oiseaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite aménager ce tronçon pour en faire un sentier cyclable et pédestre ;

ATTENDU QUE ce tronçon est directement relié au réseau cyclable de Rivière-Ouelle ;

ATTENDU QUE l'aménagement de ce tronçon viendrait bonifier le réseau cyclable de Rivière-Ouelle ;

ATTENDU QUE ce tronçon est directement relié au circuit de la Route Verte ;

ATTENDU QUE le projet répond à plusieurs priorités énoncées au plan de développement local soit :

- 2.1.2.9 Aménager des accès publics et gratuits à la rivière et au fleuve ;
- 4.1.2.3 Développer un réseau de sentiers pédestres et cyclables ;
- 4.1.2.4 Aménager un ou plusieurs sites d'observation de la nature ;
- 4.1.2.6 Se démarquer en devenant une destination vélo ;

ATTENDU QUE ce tronçon appartient à la Municipalité et est d'usage municipal ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire obtenir la reconnaissance du droit d'usage de la CPTAQ avant de procéder au projet d'aménagement ;

17-08-04

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le formulaire de déclaration d'exercice d'un droit à l'attention de la CPTAQ, à déposer la demande à la CPTAQ et à signer tous documents à cette demande ;

QUE le conseil autorise la dépense et le paiement de 72,00 \$ pour couvrir les frais reliés à la présente demande.

ADOPTÉ

8. Mandat pour la mise à jour du plan de développement 2018-2022

ATTENDU QUE le conseil municipal de Rivière-Ouelle a pour mandat d'assumer le leadership du développement socioéconomique de sa localité ;

ATTENDU QU'il revient au maire et à ses conseillers d'insuffler un vent de dynamisme dans leur communauté et de mettre en place les moyens de faire émerger les projets de développement ;

ATTENDU QUE le plan de développement est un outil de réflexion et un plan d'action pour le conseil municipal et le comité de développement ;

ATTENDU QUE le plan de développement permettra de mettre en branle des projets de développement structurants ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pour objectif d'assurer la pérennité de la communauté ;

ATTENDU QUE le plan de développement actuel se termine en 2017 ;

17-08-05 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil mandate l'agent de développement en place comme chargé de projet à la mise à jour du plan de développement.

ADOPTÉ

9. Avis de motion pour modification du règlement 2006-6 édictant les normes relatives aux raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux

Le conseiller M. Jean Vézina donne un avis de motion de la présentation pour l'adoption du règlement 2017-02, visant à modifier le règlement édictant les normes relatives aux raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux # 2006-6.

10. Dépôt du rapport 2016 pour la stratégie d'économie d'eau potable

La directrice générale dépose le rapport des stratégies d'économie d'eau potable 2016 au conseil municipal.

11. Résolution pour le surplus réservé du chemin du Sud-de-la-Rivière

ATTENDU QUE le projet de déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière est fermé au niveau comptable ;

ATTENDU QU'il reste une somme de 15 779,00 \$ du surplus affecté au projet ;

17-08-06 **IL EST PROPOSÉ** par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil retourne au surplus non affecté la somme de 15 779,00 \$.

ADOPTÉ

12. Offre de service de madame France Thibault

ATTENDU QUE notre demande de subvention dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local dans le volet redressement des infrastructures routières a reçu un accord de principe ;

ATTENDU QUE cela nous permet de procéder à l'appel d'offres pour la réalisation des plans et devis de la route du Quai et du chemin de l'Anse-des-Mercier ;

ATTENDU QUE cet appel d'offres demande la réalisation d'un devis spécialisé ;

17-08-07 **IL EST PROPOSÉ** par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil entérine l'acceptation de l'offre de service de France Thibault, Expert Conseil au montant forfaitaire de 6 000 \$ plus taxes.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement.

ADOPTÉ

13. Projet de communication des expositions à la Pointe-aux-Orignaux

ATTENDU QUE deux expositions sont à la Pointe-aux-Orignaux cet été, soit « Moduler le paysage » ainsi que « Itē missa est » ;

ATTENDU QU'une signalisation ainsi qu'une communication sont nécessaires pour faciliter le trajet des visiteurs afin de se rendre à ces expositions ;

17-08-08

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil entérine la dépense de 777,25 \$ plus taxes pour la réalisation des communications de ces deux expositions.

QUE le Conseil entérine le paiement.

ADOPTÉ

14. Perma-ligne

ATTENDU QUE les lignes routières sont à refaire lorsque nécessaire ;

ATTENDU QUE la compagnie Perma-ligne est celle choisie pour refaire les lignes ;

ATTENDU QUE le coût est de 2 094,20 \$ plus taxes.

17-08-09

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise la dépense de 2 094,20 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

15. Approbation des comptes

Rémunération élus et allocation de dépenses	4 185.04 \$
Rémunération employés municipaux	24 749.88 \$
Régie intermunicipale en protection incendie	7 910.12 \$
Régie intermunicipale matières résiduelles	23 225.04 \$
Desjardins Assurances pour le RVER	1 095.07 \$
Nancy Fortin pour frais cellulaires juillet	23.00 \$
MRC pour les quotes-parts	63 059.50 \$
Vidéotron pour le bureau municipal	275.24 \$
Société canadienne des postes pour média poste	79.10 \$
Bell Mobilité pour cellulaire René Lambert	50.72 \$
Bell Canada Téléphone et Internet à L'usine	190.21 \$
Camp Canawish pour la fête des citoyens	215.00 \$
Dicom Express	25.46 \$
Philippe Dubé (pour le projet de la Chapelle)	226.13 \$
Symposium de peinture Kamouraska	25.00 \$
Revenu Québec	177.79 \$
Hydro Québec	
117A, chemin Sud de la Rivière	1 380.86 \$
19A, nord du Rocher	673.25 \$

pour les lumières de rue	602.78 \$
--------------------------	-----------

Sous-total des incompressibles :	128 169.19 \$
---	----------------------

COMPTES A PAYER DU MOIS DE JUILLET 2017

Les Alarmes Clément Pelletier	206.96 \$
Signé Cathy Design	169.60 \$
Atelier Mon Choix	293.07 \$
Miguel Forest	323.36 \$
MRC de Kamouraska	4 563.79 \$
Services Sanitaires Roy inc.	541.28 \$
Les feuillages du Québec	28.74 \$
Transport en Vrac St-Denis	1 802.70 \$
Municipalité de St-Philippe-de-Néri	149.76 \$
Ferme Pierre Garon	465.64 \$
Roger Dubé	485.18 \$
Dicom Express	33.11 \$
Fonds d'information foncière	36.00 \$
Tech-Mix Division Beauval inc	1 998.85 \$
Signalisation Lévis	91.75 \$
Garage R et G Chamberland	991.95 \$
Agro-Envirolab	474.85 \$
Archives de la Côte-du-Sud	35.00 \$
Groupe Dynaco	502.86 \$
Cinéma Louise	104.63 \$
Location d'outillage J.C. Hudon	34.49 \$
Produits Sanitaires Unique	231.16 \$
Co-Éco	340.20 \$
La Fine Bouche	788.73 \$
Ville de La Pocatière	62.09 \$
Base 132	1 745.32 \$
Graphie	86.23 \$
BuroPlus La Pocatière	520.53 \$
Yvan D'Anjou	450.00 \$
Camionnage Alain Benoit	20 423.87 \$
Robert Ouellet excavation	403.56 \$
Pohénégamook Plein-Air	422.53 \$
Eco-L'eau	6 667.39 \$
Ville de Rivière-du-Loup	2 977.30 \$
Automatisation JRT inc	684.10 \$
Brûlerie de l'Est	133.00 \$
CDFC Camping	102.59 \$
Denis Martin	287.44 \$
Perma ligne	2 407.81 \$
Site d'enfouissement de St-Philippe-de-Néri	5 994.50 \$
SOUS TOTAL DES COMPTES A PAYER	58 061.92 \$

GRAND TOTAL DES INCOMPRESSIBLES ET COMPTES A PAYER	186 231.11 \$
---	----------------------

17-08-10

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le Conseil.

ADOPTÉ

16. Correspondance

- Lettre d'environnement et changement climatique Canada concernant le rapport de surveillance 2016 ;
- Lettre de remerciement du comité de la course de la rivière Ouelle ;
- Lettre du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur annonçant le refus d'aide financière pour la construction d'une surface multisport ;
- Lettre du Ministère des Transports relativement à l'élaboration des plans et devis de la route du Quai et chemin de l'Anse-des-Mercier ;
- Lettre d'accusé de réception du premier ministre Philippe Couillard pour la résolution 17-07-11 ;
- Lettre du MTMDET concernant une aide financière pour l'amélioration du chemin de la Petite-Anse ;
- Lettre de Recyc-Québec relativement à une compensation 2016 dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables ;
- Lettre de la municipalité de Saint-Denis concernant la résolution pour le suivi dans le dossier de Bombardier et du contenu local du REM ;
- Lettre de La Pocatière concernant une résolution pour le dossier de Bombardier.

17. Varia

M. le Maire mentionne l'assiduité de M. Hervé Lizotte au conseil municipal.

18. Période de questions

Question : Pourquoi ne pas mettre un compteur d'eau à tous ?

Réponse : Le gouvernement oblige les commerces ainsi qu'un échantillon de résidences, mais il n'y a pas de décision de prise encore au conseil.

Question : J'aimerais savoir qui entretient les panneaux de signalisation .

Réponse : Cela dépend des rues. Les panneaux sur les chemins du Ministère des Transports ce sont eux qui les entretiennent alors que sur les chemins municipaux, c'est nous.

Question : À la rencontre pour les cotes de crue, j'ai indiqué mon inquiétude face aux puisards qui polluent le fleuve. Est-ce que le conseil a pris une position ?

Réponse : La Municipalité est en train de mettre sur pied un programme pour aider les citoyens à réaliser leurs travaux. Un appel public sera fait ainsi qu'une lettre aux citoyens non-conforme. Présentement, nous sommes en mode incitatif et non coercitif. Nous aurons probablement à aller plus loin si les citoyens tardent trop à se conformer.

Question : Pour le projet du chemin Boucher, est-ce que les agriculteurs vont avoir le droit de passer quand-même ?

Réponse : Oui.

Question : Pour la connection au réseau d'aqueduc, est-ce que le prix réel va être chargé ?

Réponse : Oui.

Question : Devant le 124, chemin de la Petite-Anse, est-ce possible de baisser le côté du chemin de façon à améliorer la visibilité dans le tournant ?

Réponse : Oui, c'est dans nos plans de faire le travail à un moment opportun.

Question : Pourquoi ne pas engagé un ingénieur directement pour les travaux au RIRL ?

Réponse : À cause de la complexité du projet et le coût des honoraires prévu qui fait en sorte que légalement nous ne pourrions pas donner de gré à gré le contrat.

Question : Les chiens sont laissés sans laisse sur le territoire de la Municipalité. Peut-on avoir un règlement ?

Réponse : Au début de 2017, nous étions en travaux, mais nous sommes en attente de l'adoption de la réglementation provinciale, afin d'être complémentaire à ce règlement.

Question : La vitesse sur le chemin de la Pointe est exagérée principalement le soir.

Réponse : Nous avons mis un radar éducatif qui a été présent une semaine. Nous allons voir qu'elles autres actions nous pouvons faire.

Question : Pourquoi le chemin d'Auteuil est-il fermé ?

Réponse : Des négociations ont eu lieu il y a 2-3 ans pour que ce chemin devienne municipal, mais les négociations n'ont pas abouti. Un propriétaire a alors décidé de barrer le chemin vis-à-vis sa propriété.

Question : Est-ce possible de revenir à la case départ ? En laissant le chemin d'Auteuil tel quel, afin de permettre aux voitures de circuler ?

Réponse : Nous allons regarder ce que nous pouvons faire.

Question : C'est rendu où dans le dossier du Boisé de l'Anse ?

Réponse : Nous sommes toujours en attente de la réponse de la CPTAQ.

Question : Si on sollicite moins notre usine, risque t-elle d'être moins efficace ? Est-ce que les compteurs d'eau vont créer un problème pour l'usine si la consommation diminue ?

Réponse : Notre usine est bien gérée. Nous n'avons pas de crainte de ce côté-là. Nous devons respecter la réglementation que le gouvernement nous oblige.

19. Prochaine réunion de travail

La prochaine réunion de travail aura lieu **le mardi 29 août 2017 à 19h00.**

20. Prochaine séance publique

La prochaine séance ordinaire aura lieu **le mardi 5 septembre 2017 à 20h00.**

21. Levée de la séance

17-08-11

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21h17.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Louis-Georges Simard
Maire

Nancy Fortin
Directrice générale, secrétaire-trésorière